

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 32 (1960)

**Heft:** 12: Une grande enquête de l'Office cantonal du logement. Deuxième cahier

**Artikel:** Société coopérative d'habitation, Montreux : "Les Trois-Tilleuls", rue de l'Ancien-Stand 29-31 et "Les Lauriers", rue de Jaman 5-7, Clarens : architecte Louis Dumes SIA

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-125084>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## « Les Trois-Tilleuls »

Rue de l'Ancien-Stand 29-31

## « Les Lauriers »

Rue de Jaman 5-7, Clarens

Propriétaire: Société coopérative d'habitation de Montreux.

Architecte: Louis Dumas, SIA, Clarens.

Niveaux habitables: «Les Trois-Tilleuls»: 4, «Les Lauriers»: 5.

16

Le montant du loyer (85 fr.) représente en moyenne 12 % du revenu mensuel. La majorité des chefs de famille sont des ouvriers qualifiés. Deux ménages prennent leurs repas de midi et du soir dans la salle de séjour. Un couple donne son linge à laver au-dehors; tous les autres ménages utilisent les installations communautaires pour les grandes lessives. Le petit linge est lavé soit à la cuisine, soit à la salle de bains, et séché sur le balcon. Chaque locataire dispose d'une cave, d'un galetas; il n'y a pas de vide-ordures. Beaucoup d'enquêtés se plaignent des bruits d'eau ou du bruit en provenance de la cage d'escalier. Les relations entre colocataires sont en général bonnes, mais la plupart des ménages n'entretiennent pas de relations avec les autres personnes du quartier; les enfants y comptent cependant plusieurs camarades de classe ou de jeux. Un seul ménage dit avoir changé ses habitudes de sortie depuis son dernier déménagement; pour deux couples, ce changement les empêche de continuer à fréquenter leurs anciens amis.

Fort peu de personnes fréquentent les établissements communautaires du quartier, dont la majorité paraît d'ailleurs ignorer l'existence. Tous les achats journaliers et hebdomadaires peuvent se faire dans les environs. L'école primaire est à moins d'un quart d'heure. Apprentis et chefs de famille se rendent pour la plupart à pied à leur travail.

Deux ménages se plaignent d'un chauffage insuffisant, un de l'humidité. A part deux d'entre eux, les enquêtés se disent satisfaits de la dimension et de l'ensoleillement des pièces. Trois ménages sur huit critiquent cependant le fait que la salle de séjour n'est pas fermée par une porte (le séjour se salit vite). La moitié des locataires estime la cuisine un peu trop étroite; un seul ménage est insatisfait de la salle de bains. Le balcon est apprécié et intelligemment utilisé (non exclusivement pour sécher le linge!). Satisfaction générale en ce qui concerne les fenêtres, les volets, l'entrée de l'immeuble. Les revêtements ne suscitent guère de critiques, mais plusieurs locataires font constater de grandes fissures dans les murs et des traces d'humidité. Les trois quarts des locataires se plaignent des bruits de la cage d'escalier et du manque d'isolation phonique en général. Les avantages cités sont le plus souvent l'ensoleillement et la clarté, le confort, la vue, l'heureuse disposition des pièces.

### Note sur l'architecture

Le plan d'étage peut être considéré comme louable en ce sens qu'il permet de créer aisément soit deux logements de trois pièces, soit un de quatre et un de deux pièces. Il apparaît cependant que les installations sanitaires, rigoureusement les mêmes, sont trop grandes pour les deux pièces et trop petites pour le quatre pièces où manquent notamment les W.-C. séparés. La pièce de séjour est excellente, on s'en aperçoit en voyant qu'elle a partout été heureusement meublée en dépit de la mauvaise position des armoires. En revanche, la chambre contiguë à la salle de bains est insuffisante. Si le bâtiment avait été plus large de 60 cm., cette chambre en aurait bénéficié, les armoires auraient été placées le long des locaux sanitaires et la cage d'escalier n'aurait pas été saillante. L'architecture est moins intéressante que le plan; le toit, notamment, est posé sans art, comme un mal inévitable.

	1	2	3	4	Total
Nombre de logements . . . . .	1	9	17	9	36
Nombre de pièces . . . . .	1	18	51	36	106
Nombre d'unités . . . . .	3	36	85	54	178

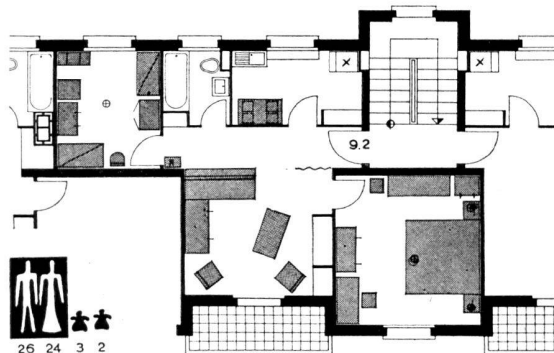
  

Surface des parcelles . . . . .	2981 m <sup>2</sup>	Coût au m <sup>3</sup> . . . . .	79 fr. 50
Surface habitable . . . . .	2666 m <sup>2</sup>	Coût à l'unité . . . . .	4512 fr.
Indice d'utilisation . . . . .	0,89	Surface habitable par unité . . . . .	14,97 m <sup>2</sup>

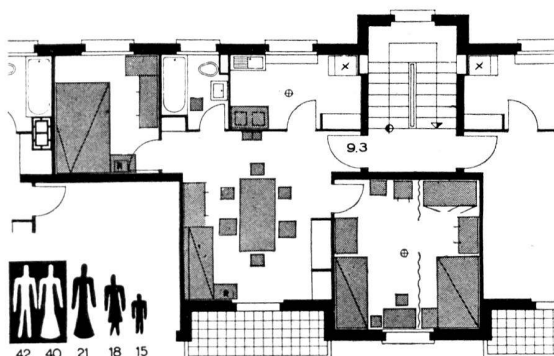
17



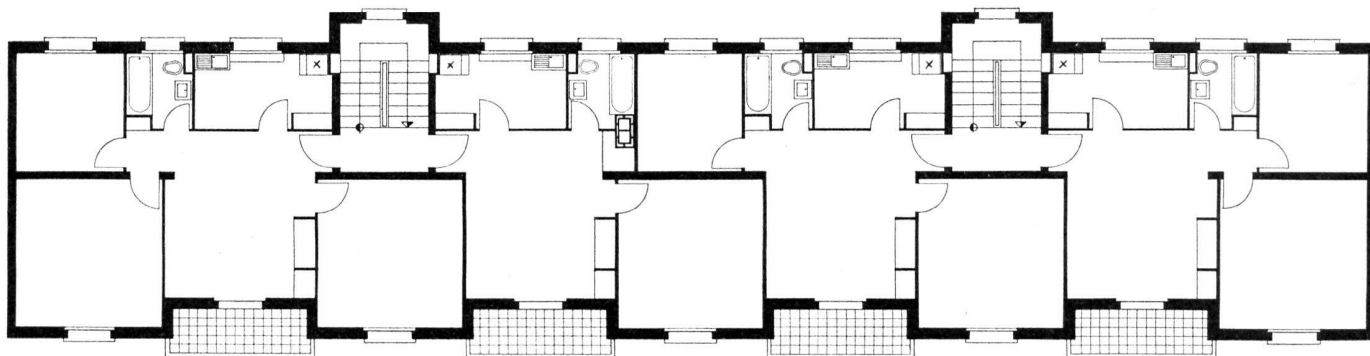
9.1. Retraité CFF. Ont quitté appartement vétuste. Bonnes relations, sauf avec une locataire. N'utilisent pas la chambre à lessive; ne fréquentent pas les établissements communautaires du quartier. («Pas de la même secte.») Regrettent que le séjour n'ait pas de porte, souhaiteraient des pièces plus carrées, critiquent l'emplacement du placard de la cuisine. Apprécient surtout le chauffage. Se plaignent du bruit, surtout dans leur chambre à coucher (cage d'escalier). «Ne pourrait-on pas faire des immeubles rien que pour les gens âgés?» Rien à objecter à la manière dont le logement est meublé.



9.2. Mécanicien au MOB. Manquait de place dans l'ancien logement. Repas à la cuisine. Relations correctes avec les voisins. Achats journaliers dans le quartier, et mensuellement à Vevey. Manquent de place pour manger; trouvent désagréable que la pièce de séjour soit ouverte. Apprécient le soleil et la vue. Se plaignent de bruits d'eau et d'un manque général d'insonorisation. A lire le plan, ce jeune couple a très bien compris la manière de tirer parti du logement.



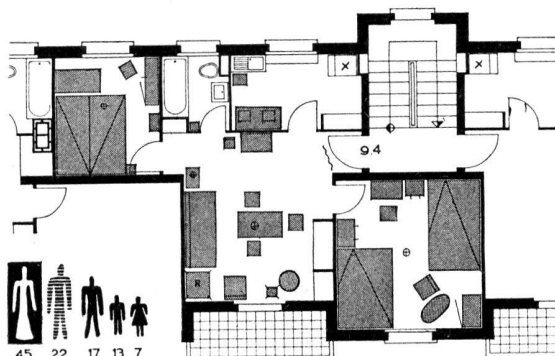
9.3. Maçon, a quitté immeuble voué à la démolition. Parents dorment dans la chambre des enfants; repas et soirées dans le séjour. Ont de bonnes relations avec une dizaine de colocataires et quelques voisins de quartier. Famille fréquente l'école, l'église, les cafés et restaurants du quartier. Sont insuffisamment chauffés et se plaignent de l'humidité (4<sup>e</sup> étage). Manquent de place pour coudre ou bricoler. Apprécient la disposition des pièces, le soleil et la clarté. L'encombrement du logement saute aux yeux à la lecture du plan; il manque à cette famille une pièce entière, sinon deux.



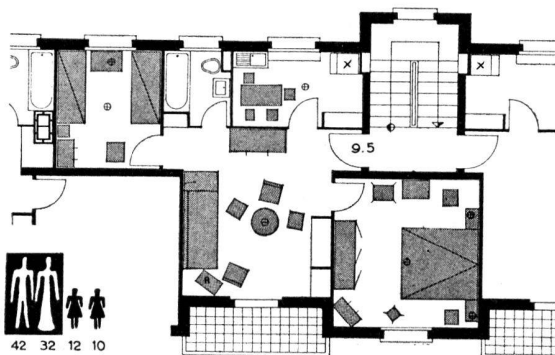
0 1 2 3 4 5 m



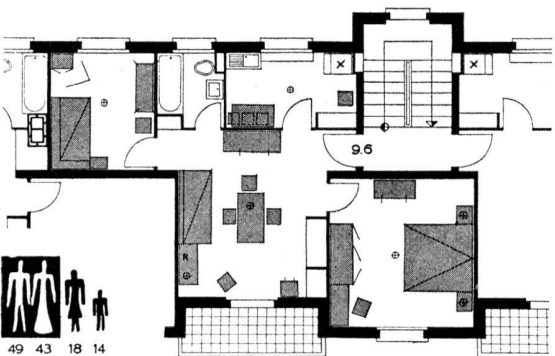
18



9.4. Divorcée, a cherché un logement meilleur marché. La mère dort dans la même chambre que la fillette. Repas à la cuisine, soirées dans le séjour (radio, reprisage). Ne connaît, après plus de quatre ans, que la concierge de l'immeuble. Satisfaite de son logement à tous les points de vue. Apprécie surtout le soleil. Relève cependant le manque d'insonorisation. Cette famille résout tant bien que mal le problème de l'ameublement; il lui faudrait une chambre supplémentaire.



9.5. Jardinier. Ancien logement humide, sombre, sans salle de bains. Repas, repassage et reprisage à la cuisine. Relations «Bonjour! – Au revoir!» avec les voisins; les enfants ont cependant des camarades d'école et de jeux dans le quartier. Satisfaits en général du logement dont ils apprécient le soleil, la clarté, le confort. Se plaignent du bruit. Excellente disposition de l'ameublement.



9.6. Menuisier, a quitté logement trop cher. Repas à la cuisine, se tiennent dans le séjour. Bonnes relations avec les voisins de l'immeuble qu'on connaît presque tous. Pas satisfait du chauffage (3<sup>e</sup> étage). Pour le reste, apprécie le logement: soleil, vue, entretien facile, confort. Les enfants étant de sexes différents, le logement ne convient pas et le garçon doit coucher dans la pièce de séjour.



1



2

**Société coopérative  
d'habitation, Montreux  
Immeuble « Les Trois Tilleuls »**  
Rue de l'Ancien-Stand 29-31  
(Photos 4, 5)

**Immeuble « Les Lauriers »**  
Rue de Jaman 5-7, Clarens  
(Photos 1, 2, 3)

Architecte :  
Louis Dumas SIA  
Clarens

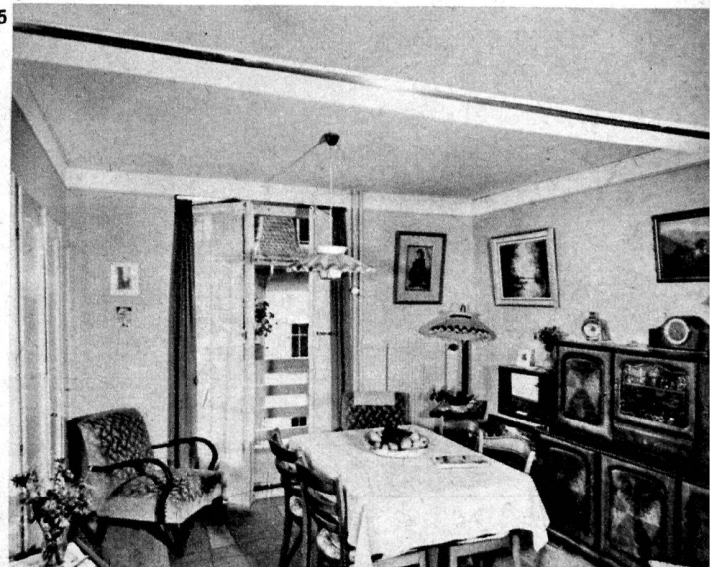
1-4 Photos « Habitation »  
5. Photo Schlemmer

3



4

5



# Analyse détaillée des logements sur lesquels a porté l'enquête

19

Les pages qui suivent comportent l'essentiel des renseignements recueillis par les enquêteurs dans les logements visités.

On trouvera notamment:

**a)** pour chacun des douze immeubles ou groupe d'immeubles:

- l'adresse exacte;
- le nom du propriétaire et de l'architecte;
- des indications sur l'importance de la réalisation, la surface de la parcelle, la surface habitable brute;
- le coût au mètre cube et par «unité»;
- quelques vues extérieures.

**b)** pour chacun des deux types de logements:

- le plan de l'étage complet;
- le plan de six logements différents avec indication de l'ameublement trouvé sur place;
- la composition de la famille;
- le prix du loyer;
- le résumé des réponses données à l'enquête par ce locataire.

De brefs commentaires accompagnent ces indications. Nous renvoyons en outre le lecteur aux conclusions qui sont données à la fin de ce cahier<sup>1</sup>.

## Composition des familles, explication des signes



Couple (moins de 65 ans).



Veuve ou divorcée (moins de 65 ans).



Couple âgé (plus de 65 ans).



Veuve ou divorcée (plus de 65 ans).



Célibataire âgé (homme ou femme de plus de 65 ans).



Célibataire (homme ou femme de 20 à 65 ans).



Adolescent (garçon ou fille de 15 à 20 ans).



Enfant (garçon ou fille en âge de scolarité: 5 à 15 ans).



Enfant en bas âge.

<sup>1</sup> Les lecteurs de l'«Habitation» trouveront ces conclusions à la fin du 2<sup>e</sup> cahier (décembre 1960).